



Académie de Poitiers – Rentrée 2026  
**FICHE DE CANDIDATURE**  
**Pour une passerelle vers une première professionnelle**

Les demandes de passerelle vers la 1<sup>re</sup> professionnelle concernent en priorité les élèves scolarisés en 2<sup>de</sup> générale et technologique, puis en 1<sup>re</sup> générale ou technologique, puis en 2<sup>de</sup> et 1<sup>re</sup> professionnelle changeant de spécialité professionnelle.

- En complément de cette fiche de candidature "Passerelle 1<sup>re</sup> professionnelle", la fiche de formulation des vœux définitifs, qui comprend l'ensemble des formations demandées, est à compléter et à signer par les représentants légaux.
- Pour chaque spécialité professionnelle demandée, les représentants légaux doivent prendre contact avec l'établissement souhaité en priorité en vue d'un entretien ou d'une immersion
- La fiche de candidature "Passerelle 1<sup>re</sup> professionnelle", les bulletins scolaires de l'année en cours et tous les éléments utiles éventuels doivent être transmis par le lycée d'origine aux établissements demandés en priorité pour chaque spécialité professionnelle demandée en amont de l'entretien ou de l'immersion.
- A l'issue de l'entretien, le chef d'établissement d'accueil émet un avis sur la candidature. Cet avis est transmis au SRAIOLDS de Poitiers.

Date et signature  
du Chef d'établissement d'origine

Date et signature  
du Responsable légal de l'élève